

Informations de base

2021/2852(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

Complétant [2018/0210\(COD\)](#)

Subject

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur